

COMMUNE DES ORRES

Département des Hautes-Alpes

**ENQUETE PORTANT DECLASSEMENT
DE PARCELLES SITUEES AU HAUT FOREST**

**CONCLUSIONS
DE L'ENQUETE**

Déclassement de parcelles du domaine public

Commissaire-enquêteur :

M. Claude MIQUEROL – 2 impasse de l'Observatoire - 05200 - EMBRUN

Tél : 06 16 67 12 53 - Mel : miquerol@neuf.fr

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le public a été informé par un avis publié dans le Dauphiné Libéré, le 04 août 2017.

L'affichage de l'avis d'enquête publique a été effectué comme prescrit dans les délais et aux emplacements réservés à cet effet dans la commune.

L'arrêté municipal de mise à l'enquête a été affiché dans l'entrée de la mairie.

L'enquête publique fut ouverte du 22 août au 5 septembre 2017.

Le dossier d'enquête était consultable, aux heures d'ouverture de la mairie des Orres, pendant la durée de l'enquête publique.

Les permanences eurent lieu pour y recevoir le public, les :

mardi 22 août 2017 de 09 h 00 à 12 h 00,

mardi 05 septembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le registre d'enquête relatif à l'enquête publique ne comporte aucune observation du public. J'y ai fait mention des entretiens que j'ai tenus le 22 août 2017 d'une part avec Madame Annick DOGNETON, Messieurs Jérôme et Joël DESCOINGS, représentants Madame MICHEL de LA MORVONNAIS, propriétaire des parcelles A132 et A133, d'autre part avec Monsieur Alain ESMINGEAUD, représentant la SCI Saint-André du Forest.

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE SUR LE DECLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC :

Dans le rapport, j'ai décrits la mission, les objectifs, la constitution du dossier, la publicité et le déroulement de l'enquête.

Considérant que cette enquête est prescrite en application des textes législatifs en vigueur ;


considérant que cette enquête a parfaitement respecté la législation en vigueur et qu'elle s'est déroulée conformément à la procédure, notamment pour la mise à disposition du public du dossier d'enquête ;

considérant que l'absence d'observation permet d'affirmer que le déclassement de parcelles du domaine public est accepté par la population sans réserve ni opposition ;

j'émet un **AVIS FAVORABLE** motivé et général au déclassement de parcelles du domaine public dans le hameau du Haut Forest afin de permettre la régularisation administrative du bâtiment construit sur la parcelle A 125.

Fait à Embrun, le 29 septembre 2017

Le Commissaire Enquêteur



Claude MIQUEROL